PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2023

Nbre de Conseillers :29
En Exercice : 29
Présents : 24
Procurations : 5
Absents excusés 0
Absents : 0



L'an DEUX MIL VINGT-DEUX, le 23 février à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Rives – Isère – dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle François Mitterrand– Parc de l'Orgère, sous la présidence de Monsieur Julien STEVANT, Maire

Date de Convocation : 17 février 2023

ETAIENT PRESENTS: Mesdames, Messieurs, STEVANT Julien, LAVOST Laurent, TOURÉ Moussokro, GOUT Jean-Paul, MARTIN Jean-Christophe, GRASSO Angélique, COUVERT Laurent, FONTAINE Jean-Luc, LEO Stéphane, COBACHO Bernadette, JORDON Doris, BELLOTEAU Eliane, REY Chantal, KUMPF Marc, GINEVRA Marie-Isabelle, FERNANDES MARTINS Dinis, DE SOUSA MOURA Maria, ROLA BRAS Manuela, ZERIZER Ali, DUCOURTIOUX Didier, FEDOR Franck, DEROO Jérôme, CAHUZAC MASSUCCI Régine, PLOTON Ludovic.

ONT DONNE PROCURATION:

Madame ENDERLÉ Audrey a donné procuration à Monsieur Jean-Luc FONTAINE Monsieur BAUX Anthony a donné procuration à Monsieur Jean-Christophe MARTIN Madame SCHNEIDER Stéphanie a donné procuration à Madame Moussokro TOURÉ Monsieur CLEMENT Jérémy a donné procuration à Monsieur Laurent LAVOST Monsieur BARBIERI Jérôme a donné procuration à Monsieur FEDOR Franck

Madame DE SOUSA MOURA Fatima a été élue secrétaire de séance

Date de publication : 27 mars 2023

Ouverture de séance à 19h08

M. le Maire : Avant de commencer ce conseil municipal, nous allons observer une minute de silence pour rendre hommage à Agnès LASSALE, professeur d'espagnol, assassinée ce mercredi à St Jean-de-Luz et à Robert Veyret ancien maire de St Jean-de-Moirans, vice-président du Département et conseiller général du canton de Rives.

M. ZERIZER: Suite au décès de M. Robert Veyret, je souhaite lui rendre un hommage. Robert Veyret, élu bien connu de toutes et tous est décédé en ce début de mois de février 2023 à l'âge de 86 ans. En 1976, Robert Veyret est élu conseiller général du canton de Rives et le restera durant 39 années. Il fut durant cette période de tous les combats politiques et syndicaux, comme auprès des ouvriers et des ouvrières de Ruby, des papeteries de Rives et de Renage, se battant pour les reconstructions de tous les collèges et les casernes du canton, auprès de toutes les associations d'éducation populaire, culturelles, sportives et solidaires. Sa présence inlassable sur le terrain, son écoute attentive et efficace des problèmes de chacune et chacun en firent un élu apprécié de toutes et tous, au-delà des clivages politiques. Son soutien était touiours assuré aux projets de la commune tels que le nouveau collège, l'ensemble des sécurisations routières, le nouveau pôle d'échanges de la gare, la salle François Mitterrand et le centre social municipal reconstruit à la suite d'un incendie, le centre de loisirs des trois fontaines, la sauvegarde du patrimoine tel que la chapelle des papeteries. Il était également particulièrement attaché à notre MJC... Il marqua également son action par la sécurisation de la RN85 et fut parmi les instigateurs de la desserte

cadencée TER « Lazer » entre Rives et Grenoble dans les années 80, en avance de près de 40 ans sur le projet de RER métropolitain actuel.

Dans tous ses mandats, dans tous ses postes, toutes ces années, Robert Veyret a agi avec passion pour l'intérêt général. En 2015, il recevait de l'État la Légion d'honneur en reconnaissance pour cet engagement exceptionnel. Mais une autre belle reconnaissance est sans aucun doute la multitude de messages d'attachement, de solidarité, d'affection qui ont afflué auprès de l'ensemble de ses proches depuis l'annonce de son décès.

Ils confirment l'ancrage et la trace que Robert Veyret laissera auprès de toutes celles et tous ceux qui l'ont connu : la marque d'une humanité incontestée au service d'un idéal toujours mis au service du plus grand

Le groupe Rives-Gauche propose au conseil municipal de Rives d'observer une minute de silence en hommage à Robert Veyret, citoyen d'honneur de notre commune.

En application de l'article L2121.21 du Code Général des collectivités territoriales, le registre des délibérations comportera le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Madame DE SOUSA MOURA Fatima procède à l'appel en tant que secrétaire de séance.

M. DUCOURTIOUX: Juste une petite remarque, un souhait c'est que l'ambiance soit plus détendue que celle du conseil municipal précédent et qu'on puisse travailler dans de bonnes conditions.

M. le Maire : Je partage votre souhait.

Mme CAHUZAC-MASSUCCI: Donc par rapport au dernier conseil, je dois dire qu'en tant que femme je n'ai pas apprécié certains propos que je juge sexiste et je le maintiens et que s'il s'avère que cela soit réitéré j'utiliserai tous les moyens de protection des élus pour faire cesser. D'autre part M. Maire lors du dernier conseil vous m'avez aussi attaqué sur la semaine de la transhumance, vous avez parlé d'une association et personne n'est dupe tout le monde sait bien que mon mari est le président de cette association dont je n'étais pas membre. Vous avez répété les propos de M. GOUT qui les avait initié d'un précèdent conseil municipal. Je ne sais pas si à l'époque vous étiez à Rives et si vous vous intéressiez à ce qui se faisait à Rives. Quoiqu'il en soit aujourd'hui, je voudrais quand même vous rappelez que la transhumance fait rigoler tout le monde que depuis le 2 juin 2020, la transhumance est reconnue au patrimoine culturel et immatériel en France et que depuis 2019 elle est reconnue au patrimoine mondial de l'UNESCO. Donc pour conclure ce que je disais, quel dommage alors que nous étions à l'initiative de quelque chose de beau, de pas avoir pris cela au pied levé et continué. J'en veux pour exemple Grenoble qui travaille avec la descente de la fête de l'alpage qui est une fête populaire. Pour en terminer avec ça, simplement pour vous dire que s'il y a des attaques dans un conseil municipal ce qui est tout à fait normal, elles se font d'élus à élus mais en aucun cas sur des gens qui ne sont pas là parce que dans ce cas cela s'appelle de la diffamation.

Un autre point, vous m'aviez repris sur la foire au rhum puisque vous disiez qu'il y avait du rhum arrangé à 18°, je suis allée faire les magasins, je suis allée vérifier le rhum arrangé est à 18° mais la plupart est à 32°.

Voilà je ne souhaite pas polémiquer quoiqu'il en soit je souhaite des débats sereins. Je souhaite un respect de l'égalité des personnes, de l'égalité des sexes et que surtout les femmes ne soient pas ramenées à ce que vous avez dit.

M. le Maire : Effectivement, il est mieux d'être apaisé.

M. MARTIN: Bonsoir Mesdames, Messieurs,

Au vu des derniers événements je souhaite prendre la parole pour échanger avec vous tous, élus, habitants, commerçants, sur les faits qui se sont produits récemment et qui font qu'aujourd'hui nous ne pouvons plus travailler sereinement dans une relation de confiance et de bienveillance.

Comme vous le savez nombreux de nos cadres sont ou ont été en arrêt suite à des événements qui se sont produits, entre autres, lors de la cérémonie des vœux. Un agent a eu un comportement inacceptable. Ce comportement reflète au final un mal plus profond provenant d'un disfonctionnement organisationnel important entre les agents et monsieur le maire.

En effet aujourd'hui nous faisons face à un mouvement important de nos cadres (Déjà 3 DGS en à peine 3 ans). Nous déplorons un manque cruel d'informations, de concertation et d'échanges au sein de l'ensemble des élus qui a pour effet d'avoir engendré de la démotivation, de la défiance, des tensions et cela à tous les niveaux. Le dernier conseil ainsi que le dernier bureau municipal reflètent ce manque de positionnement ainsi que le manque de prise de décisions de la part de monsieur le maire.

Tous ces faits : manque de prise de responsabilité ainsi qu'un comportement déplacé, inapproprié à un statut de 1^{er} magistrat de la commune nous consternent et ne peuvent nous laisser sans agissements.

Depuis 3 ans nous avons alerté et avons essayé d'accompagner monsieur le maire en intégrant par exemple un directeur de cabinet qui est en charge de le conseiller et de le faire monter en compétences. Malheureusement l'objectif n'a pas été atteint et cela coute cher à la collectivité tant sur le plan humain que sur le plan financier.

Pour exemple nous ne supporterons plus monsieur le maire :

- Des propos sexistes et déplacés
- Un manque de prise de décisions flagrant et une incapacité à assumer les choix des élus
- Un positionnement divergent de l'ensemble des élus après une décision unanime
- Un manque de confiance et de délégation (irremplaçable lors de ses absences)
- De l'intimidation auprès des élus et de la population
- Un comportement agressif à l'intérieur de boutiques de commerçant
- Un manque de transparence dans les choix non partagés avec l'ensemble des élus
- Des engagements donnés à la population, aux associations, aux commerçants qui ne peuvent être respectés et qui n'ont jamais été partagés lors de bureaux municipaux
- Une non maitrise des dossiers
- Des demandes qui vont au-delà du raisonnable

Malgré tous nos efforts, toutes nos alertes répétées, il est de notre responsabilité en tant qu'élus, représentants de la population, de dénoncer ces agissements qui vont à l'encontre de nos principes. Nous ne pouvons plus tolérer ce type de comportement et nous devons arrêter cette hémorragie. C'est pourquoi ce soir nous demandons à monsieur le Maire de démissionner de sa fonction pour le bien de l'intérêt collectif municipal et le bien de nos administrés.

Si nous ne sommes pas entendus, nous voterons dès à présent contre l'ensemble des délibérations présentées et plus particulièrement en tant qu'adjoint aux finances les délibérations financières ne seront pas présentées par moi-même. Il est temps, monsieur le maire, de prendre vos responsabilités pour un intérêt collectif et non un intérêt personnel.

M. le Maire : 19h19, Je suspens la séance.

M. le Maire : Nous allons reporter ce conseil municipal, vous serez convoqué à nouveau. Un problème a été évoqué, nous allons le gérer en interne. Bonne soirée. Fin de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé et clos,

La séance est levée à 19h30

Le Maire,

Julien STEVANT